

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

SESSION 2023-2024

17 AVRIL 2024

PROJET DE DÉCRET¹

INSTITUANT LE DISPOSITIF DU MONITORING DES RÉFÉRENTIELS DU TRONC
COMMUN DANS LE CODE DE L'ENSEIGNEMENT DU FONDAMENTAL ET DE
L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

AMENDEMENT(S)

DÉPOSÉ(S) EN SÉANCE

¹ Voir doc. 700 (2023-2024) n°1 à n°2.

TABLE DES MATIÈRES

1	Amendement n°1 déposé par Mme Mathilde Vandorpe, Mme Marie-Martine Schyns.....	3
---	--	---

1 Amendement n°1 déposé par Mme Mathilde Vandorpe, Mme Marie-Martine Schyns

A l'article 3 du projet tel qu'adopté par la Commission, dans le nouvel article 2.6.1-2, au paragraphe 3, insérer entre le terme « désigne » et « les membres », les termes « pour une durée de trois ans ».

Justification

Comme le dit le Conseil d'Etat, dans sa remarque 6, il ne revient pas au gouvernement de fixer une norme législative, telle que la durée d'un mandat.